

de M. Cossette, président d'une section de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, un rapport indiquant qu'un dispositif électronique d'écoute avait été installé dans sa demeure et, si oui, quelles mesures entend-il prendre à cet égard?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, j'ai en effet reçu une copie du télégramme que M. Cossette avait tout d'abord fait parvenir au ministre de la Justice et, en réponse à ce télégramme, je me propose d'indiquer à M. Cossette qu'aucune loi canadienne actuelle, comme le sait d'ailleurs l'honorable député, n'interdit de telles pratiques. Nécessairement, ces pratiques sont permises à tout le monde, tant aux corps de police ou aux agences privées de détectives qu'aux simples citoyens. C'est donc dire que toutes les possibilités sont ouvertes.

Quant à ce cas spécifique, je dirai simplement qu'une pratique reconnue de longue date à la Chambre—même au temps où le très honorable député de Prince Albert était premier ministre—veut que de telles choses ne soient pas d'intérêt public, ce qui ne veut pas dire que ma réponse est positive ou négative.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre. Le solliciteur général a-t-il donné l'ordre que le dispositif soit retiré de la maison de M. Cossette?

L'hon. M Goyer: Monsieur le président, si quelqu'un perd un crayon dans une maison, je ne crois pas qu'il incombe au gouvernement fédéral d'aller le chercher. Or, il n'y rien d'illégal, comme je l'ai indiqué, à ce que l'objet dont on parle, ou tout autre objet, soit la possession d'un gouvernement ou d'un individu.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Plusieurs députés ont des questions supplémentaires à poser, mais je crois devoir d'abord donner la parole au député de Greenwood.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, à la lumière des propos qu'il vient de tenir, le solliciteur général est-il en mesure de dire si le gouvernement songe à présenter un projet de loi tendant à rendre illégale l'installation de pareils dispositifs électroniques d'écoute dans les maisons privées des citoyens sans un ordre de la Cour?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, l'honorable député sait fort bien qu'un comité de la Chambre a étudié cette question et a fait rapport; elle est actuellement étudiée par le cabinet.

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne songe pas à répondre à l'affirmation gratuite et fautive de l'honorable ministre, mais je me propose de lui poser une simple question.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: La Gendarmerie royale a-t-elle installé une table d'écoute au domicile de Marcel Cossette? C'est aussi simple que cela.

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, j'ai simplement voulu rappeler au très honorable député que lorsqu'il était premier ministre, le ministre de la Justice répondait alors exactement de la même façon que j'ai répondu.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ces propos hypothétiques ne répondent aucunement à la question. Le solliciteur général devrait pouvoir dire à la Chambre si c'est le cas. Les députés commencent à se demander si la chose se pratique aussi ailleurs.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Mes députés de l'arrière-ban sont une fois encore perdus dans la mêlée et je me propose de défendre leurs droits cet après-midi.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PARCS NATIONAUX

ELK ISLAND—LA FAMINE CHEZ LES ANIMAUX—LA RESPONSABILITÉ DU SERVICE DE LA FAUNE ET DE L'ADMINISTRATION DES PARCS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'il a eu l'occasion d'examiner la situation au parc d'Elk Island, qui a été cause de souffrance et de famine généralisées chez les élans et autres bêtes sauvages, ainsi que l'abattage qui a été fait par la suite. Le ministre pourrait-il dire si une enquête approfondie sera entreprise sur les fonctions et responsabilités du Service canadien de la faune et de l'administration des parcs en particulier à propos de cet incident?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, mon secrétaire parlementaire a répondu à une question similaire lors de l'ajournement de la Chambre, il y a quelques jours, et il n'y a rien que je puisse ajouter aux commentaires qu'il a faits à ce moment-là.

[Traduction]

M. Mazankowski: Puisqu'un programme de ravitaillement des élans n'a pas été entrepris, comme l'avait laissé entendre le ministre en réponse à une question que je lui avais posée et qu'on trouve à la page 3865 du Hansard, le ministre pourrait-il nous dire si cela représente un changement de politique ou une lacune dans l'application de la politique actuelle?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il est impossible, pour la Direction des parcs nationaux, comme pour le Service fédéral de la faune, de prévoir tous les changements de température qui peuvent survenir au cours de l'hiver. Il s'agissait d'une situation inusitée dans cette région, et je suis convaincu que les fonctionnaires des parcs nationaux et du Service fédéral de la faune profiteront de cette saison pour faire face à une situation similaire, à l'avenir.